Servitudes relative à l'utilisation de certaines ressources et équipements

EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération

RN 286

I3 - Servitudes relatives ą l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz

Canalisation de distribution et de transport de gaz

I4 - Servitudes relatives ą l'établissement des canalisations électriques

Liaison souterraine ą 225kw

PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques

Zone de protection radioélectrique

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres démission et de réception exploités par l'Etat

5 000 / 282 — Distance par rapport au point de référence en mètre; Liées aux centres radioélectriques; Altitude NGF maximale constructible en mètre

Liées aux faisceaux hertziens

PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

Cable

T1 - Servitudes relatives au chemin de fer

Zone ferroviaire

T4/T5 - Servitudes aéronautiques de balisage et de dégagement

Liées ą l'aérodrome de Velizy-Villacoublay

Servitudes relative à la conservation du patrimoine

A4 - Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise de ces cours d'eau

A9 - Zones agricoles protégées - Zone de protection Naturelle, Agricole et Forestière du Plateau de Saclay (document 5.1)

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques

Edifice inscrit et son périmètre de protection

Edifice classé et son périmètre de protection

AC2 - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels

Site inscrit

Site classé

PT2 : Obstacles Villacoublay-Vélizy

AC1 : Gare des Chantiers (inscrit MH)
Périmčtre de protection de 500m de rayon

PT1 : Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques liées au centre radioélectrique de Versailles-Caserne d'Artois : Zone de protection radioélectrique

PT3 : Cable n° 302 et n° 311

4 500 / 273

PT2 : Obstacles Villacoublay-Vélizy

PT1 : Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques liées au centre radioélectrique de Satory Camp : Zone de garde, rayon = 2000m

4 000 / 264

PT2 : Obstacles Villacoublay-Vélizy

PT2 : Obstacles Villacoublay-Vélizy

T5 / 266

T5 / 256

PT2 : Obstacles Villacoublay-Vélizy

PT2 : Obstacles Villacoublay-Vélizy

5 000 / 282

5 000 / 222

4 500 / 217

T5 / 246

4 000 / 213

PT2 : Zone primaire de dégagement liée au centre de radioélectrique de Satory camp : R = 1000m

PT2 : Zone primaire de dégagement liée au centre de radioélectrique de Satory camp : R = 500m

AC1 : Mur des Fédérés (inscrit MH)
Périmčtre de protection de 500m de rayon

PT1 : Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques liées au centre radioélectrique de Satory Camp : Zone de garde, rayon = 500m

I3 : Gaz de France : DN en mm = 150

: DN en mm = 80

I3 : Gaz de France

PT1 : Servitudes de protection contre les obstacles liées au centre radioélectriques de Buc - Guérinière

AC1 : Ancien aqueduc (cl. MH)
Périmčtre de protection de 500m de rayon

PT1 : Servitudes de protection radioélectriques liées au centre de Buc - Guérinière Zone de protection délimitée par un cercle de 500m de rayons

I3 : Gaz de France : DN en mm = 100

T5 / 236

T5 / 246

AC1 : Porte de Jouy (inscrit MH)
Périmčtre de protection de 500m de rayon

PT1 : Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques liées au centre de Villacoublay - Vélizy : Zone de protection

I3 : Gaz de France : DN en mm = 400

I3 : Gaz de France : DN en mm = 600

PT3 : Cable n° RU78965

PT3 : Cable n° RU78965

I3 : Gaz de France : DN en mm = 100

2 000 / +40m

1 800 / +36m

1 600 / +32m

1 400 / +28m

1 200 / +24m

1 100 / +22m

1 000 / +20m

900 / +18m

800 / +16m

700 / +14m

600 / +12m

500 / +10m

400 / +8m

300 / +6m

Domaine national de versailles et de trianon

PT3 : Cable n° 302 et n° 311

PT2 : Servitudes radioélectrique contre les obstacles liées a l'aérodrome de Toussus-le-Noble Zones secondaires

AC1 : Ferme de Trousalé (inscrit MH)
Périmčtre de protection de 500m de rayon

PT1 : Zone de garde et de protection radioélectrique contre les perturbations

0 100 200 300 400 500 m



Ville de BUC

Plan Local d'Urbanisme

5.2 - Plan des servitudes d'utilité publique

(1/5 000)

PLU approuvé le 12 février 2018

Mis à jour le 12 mars 2020

Modifié le 31 mai 2021

